



DECISION N° 138-2026

Transfert de Crédit de chapitre à chapitre

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D-2311-4 ;
 Vu la délibération n°11-2026 « Budget Primitif 2026 ».

DÉCIDE :

De valider le transfert de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des recettes et des dépenses réelles de la section.

Recettes de fonctionnement**IBTN – Un fonds de concours de fonctionnement des Gymnases Municipaux**

Chapitre	Article	Nature	Montant
74	74751	Participation GFP de rattachement	-125 000,00
TOTAL			-125 000,00
75	757351	Subvention Fonct. GFP de rattachement	125 000,00
TOTAL			125 000,00

Dépenses d'Investissement**DDFIP 14 - Remboursements trop perçus TLPE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2188	Autres immobilisations corporelles	-45 034,00
TOTAL			-45 034,00
16	10226	Taxe d'aménagement	45 034,00
TOTAL			45 034,00

SIEGE 27 - DT 730023 Travaux d'enfouissement réseaux VAP Rue d'Anjou

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2151	Réseaux de voirie	-92 500,00
TOTAL			-92 500,00
204	2041582	Autres grpts - Bâtiments et installation	92 500,00
TOTAL			92 500,00

signé électroniquement le 21/07/2026,
 par VAGNER Marie-Lyne, Maire

A Bernay, le 20/07/2026